

Centre Communal d'Action Sociale de WAVRANS SUR L'AA

Procès verbal de la Séance du Conseil d'Administration
En date du 4 Juillet 2022

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Président

Présents : M et Mmes Séverine FOUACHE, Philippe DUMONT, Chantal CUEGNET, Gérard CHOCHOY, Fernande ANNE, Anne-Marie COQUEMPOT, Muriel LEFEBVRE, THUILLIEZ Michel, ANSEL Christine, RAIMOND David, LEFEBVRE Bernard, NORMAND Claudine.

Absentes excusées : Eveline BOIN, Edwige BOURGEOIS, Fabienne CAPELLE, Laurence DELOBEL.

Madame Fabienne CAPELLE donne procuration à Monsieur Julien DELANNOY.

Secrétaire de séance : CUEGNET Chantal.

La Commission Administrative

La Commission administrative adopte à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

Secours du 14 Juillet

La séance est ouverte, Monsieur le Président demande au CCAS de bien vouloir se prononcer concernant des trois demandes de secours présentées en Mairie à l'occasion du 14 juillet 2022 et prévu par la délibération 003/2020 du 25 Juin 2020.

Il donne connaissance des dépenses et revenus de ces familles et informe des bons alimentaires auxquels elles peuvent prétendre en fonction de leurs restes à vivre.

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité d'attribuer :

- Un bon viande de 45 euros et un bon alimentation de 36 euros à la première famille
- Un bon viande de 34 euros et un bon alimentation de 25 euros à la deuxième famille

La demande de secours est refusée car les administrés n'entrent pas dans les barèmes prévus par la délibération susmentionnée.

Secours aux jeunes demandeurs d'emploi

Une seule demande a été formulée.

Toutes les conditions sont remplies pour que le demandeur bénéficie du secours aux jeunes demandeurs d'emploi tel que prévu par la délibération 005/2020 du 25 Juin 2020.

Le CCAS accorde cette aide à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée de la délibération 2022/038 adoptée par le Conseil Municipal le 23 mai 2022 qui prévoit que :

« (Monsieur le maire) rappelle les conditions pour y être convié :

- Être inscrit sur la liste électorale de Wavrans-Sur-l'Aa
- Avoir atteint au moins 62 ans au cours de l'année civile

Les époux, épouses, concubins et concubines des personnes éligibles sont automatiquement invités au repas s'ils sont inscrits sur la liste électorale du village, quel que soit leur âge.

S'est posée en réunion du Centre Communal d'Action Sociale la question des compagnons des wavranais qui ne seraient pas inscrits sur la liste électorale de la commune. Dans la mesure où le repas est organisé et réglé par la commune, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer.

Après présentation aux élus du coût du dernier repas des aînés, Monsieur le Maire propose la possible inscription des compagnons non-inscrits sur la liste électorale des convives moyennant la somme de 30 euros.

Les intéressés recevront un avis des sommes à payer du Trésor Public. »

Il est précisé que cette possibilité d'inviter un compagnon sera mentionné sur toutes les invitations adressées aux personnes seules.

Il précise que compte tenu du rebond épidémique, il n'est pas certain que le repas des aînés sera organisé en septembre 2022.

Monsieur le Président évoque le passage du rallye des 1000 chemins les 9 et 10 juillet prochain sur Wavrans-Sur-l'Aa. C'est une animation financée par la Communauté de communes du Pays de Lumbres. L'on dénombre environ 140 véhicules qui feront une halte à Wavrans-Sur-l'Aa, ils occuperont la parcelle en face de l'école, propriété du CCAS.

La prochaine réunion du CCAS portera sur l'organisation du colis des aînés. Une hausse du coût des colis est à envisager au regard de l'inflation. Il sera toutefois fait au mieux pour gâter les aînés de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Fait à Wavrans sur l'Aa, le 05 juillet 2022

Le Président,
Julien DELANNOY

